

## Justificatifs administratifs obligatoires pour immatriculer un véhicule d'occasion

- La carte grise entière en bon état et lisible
- La Demande de certificat d'immatriculation Cerfa 13750\*05 remplie et signée.
- Le Mandat Cerfa 13757\*03
- La Déclaration de cession Cerfa 15776\*01 Original
- Une pièce d'identité en cours de validité ( recto / verso )
- Permis de conduire du titulaire recto / verso
- Certificat de non-gage de moins de 15 jours
- Le Procès-verbal de contrôle technique de moins de 6 mois, fournir la contre-visite obligatoire si il y a lieu.
- Attestation d'assurance ou carte verte d'assurance valide
- Un Justificatif de domicile de moins de 6 mois à choisir parmi les justificatifs suivants, <u>aucun autre justificatif ne sera accepté</u>
- Facture de Gaz ou d'Electricité (les factures d'eau ne sont PAS acceptées)
- Facture de téléphone fixe, téléphone portable ou Internet
- Dernier avis d'imposition tous les volets (ou non-imposition)
- Quittance de loyer uniquement d'un professionnel de l'immobilier
- Attestation d'un fournisseur d'énergie (EDF, ENGIE, TOTAL ...)
- Attestation d'assurance habitation

En cas de Co-titulaire, fournir la pièce d'identité et le permis de conduire du cotitulaire

En cas d'achat auprès d'un professionnel de l'automobile, fournir le récépissé de déclaration d'achat du professionnel.